

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0866

objet : **Mandat spécial accordé à Mme Pédrini et MM. Collomb, Pillonel et Dumont pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Service de l'assemblée communautaire

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le président Gérard Collomb a été invité par le maire de Ouagadougou à signer une convention de coopération décentralisée avec cette ville au cours d'une visite officielle du 28 octobre au 1er novembre 2002. Pour cette mission, monsieur le président sera accompagné de madame Michèle Pédrini, vice-présidente déléguée à la propreté, de monsieur Pillonel, vice-président délégué à la voirie et de monsieur Dumont, vice-président délégué au patrimoine.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame Pédrini ainsi qu'à messieurs Collomb, Dumont et Pillonel pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso) du 28 octobre au 1er novembre 2002 comme représentants de la Communauté urbaine.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 625 600 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,